

République Française

Département

AIN

Commune de

VESANCY

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 02/07/2019

(Convocation 25/06/2019)

Présents

Pierre HOTELLIER (maire), Pierre BATARD (1^{er} adjoint), Bernard MUGNIER (adjoint), Eliane JONKER, François BEAUDET (adjoint), Damien GRENIER, Françoise CONSANI, Luc VALLIER,

Absents excusés: Mark BÜTTNER donne une procuration à Françoise CONSANI

Luc VALLIER donne une procuration à François BEAUDET

Philippe HOULEMARE donne une procuration à Pierre HOTELLIER

Absents : Yannick DUPRAZ-DANGE, Alain TEPPE.

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance: Damien GRENIER

Ouverture de la séance : 20h15

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 04/06/2019

Les actes du maire

Arrêté 0009-2019 portant autorisation de voirie et réglementation temporaire de circulation route de la Fruitière du 18/06/ au 21/06 pour cause de travaux abris voiture .

Arrêté 0010-2019 portant autorisation de mise en place d'un échafaudage au 390 rue du château

Arrêté 0011-2019 portant réglementation temporaire de stationnement à l'occasion des festivités du 6 juillet.

URBANISME

Autorisations d'urbanisme Rapporteur Bernard MUGNIER

PC00143618B0005 déposé par l' EARL SERIGNAT, le 12/11/2018 pour construction d'un bâtiment agricole au lieudit Sous la côte (délocalisation) . Non opposition tacite au 28/06/2019 avec différentes prescriptions sur les réseaux eaux électriques et prescriptions environnementales.

PC00143619B0003 déposé par SAS SERENIS , le 14/05/2019 pour la construction de 7 maisons individuelles sur la partie basse de l'OAP de Bottenay. Encours d'instruction

PC 00143619B0004 déposée le 13/05/2019 pour création d'un abri voiture, modification des ouvertures et pose de vélux supplémentaires, au 79 et 91 rue de la Fruitière. En cours d'instruction.

(UDAP a demandé des pièces complémentaires).

DP00143619B006 déposée le 12/06/2019 pour construction d'un abris jardin de 14m2, au 118 chemin du Crêt.

DP00143619B007 déposée le 18/06/2019 pour création de deux velux , au 166 chemin du Crêt.

DP00143619B008 déposée le 02/07/2019 pour création d'une clôture, au 166 chemin du Crêt.

CUa 00143619B0008 certificat d'urbanisme d'information et Déclaration d'intention d'aliéner reçus le 04/06/2019 pour vente d'un terrain situé au 14 route de la Vesancière.

Avis de la commune sur le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)

Les documents papier du futur Règlement Local de Publicité intercommunal sont disponibles en mairie pour consultation ainsi que sur le site de la communauté d'agglomération.
Les communes doivent donner leurs observations avant fin août.

La communauté d'agglomération du Pays de Gex, compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme a prescrit par délibération du 31/05/2017 l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité intercommunal.

Ce document édicte des prescriptions à l'égard de la publicité, des enseignes et pré-enseignes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique.

Il doit répondre à un objectif de mise en valeur du paysage tout en veillant à la liberté d'expression et de la liberté du commerce et de l'industrie.

Déclinaison des objectifs comme suit :

- Améliorer la qualité des zones d'activités (commerciales, industrielles et artisanales) et des nouvelles opérations mobilières.
- Améliorer les axes d'entrées de bourg, de ville et de territoire.
- Valoriser la qualité et l'esthétique des villes et des centres-bourgs.
- Garantir l'expression publicitaire et la visibilité des activités.
- Porter une attention particulière aux secteurs à enjeux du territoire qui présentent un besoin d'affichage (Parc, Réserve naturelle, lieux touristiques, abords des éléments patrimoniaux majeurs).

Le règlement définit les zones de publicité et les règles.

La commune de Vesancy intègre deux zones :

- La zone ZP1 caractéristique des secteurs patrimoniaux et des communes du PNR. Elle couvre toute la zone construite du village.
- La zone ZP4.2 caractéristique des d'activités structurantes. Elle est concentré sur la zone d'activité économique proche de la caserne du SDIS.

Suite à la présentation détaillée des caractéristiques réglementaires de la publicité et des enseignes sur la commune, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne un avis favorable au Règlement Local de Publicité intercommunal arrêté.

Compte rendu de la réunion publique du 26 juin sur le PLUIH

Le 26 juin Monsieur le Maire et M Bernard Mugnier adjoint chargé de l'urbanisme, avec la participation et l'appui de M DALLERY directeur du pôle aménagement de la communauté d'agglomération du Pays de GEX ont présenté le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat (PLUIH) a une trentaine d'administrés.

Après l'ouverture de séance de Monsieur le Maire, M Bernard MUGNIER a présenté Dans un premier temps la procédure de mise place de ce PLUIH et les grandes lignes du PADD puis à traiter des particularités de la commune (zonage et réglementation).

Il a insisté sur la nécessité pour les propriétaires de porter leurs observations et sollicitations lors de la prochaine enquête publique.

Les administrés présents ont posé des questions auxquelles des réponses ont été apportées par les intervenants.

Les différents points abordés :

- Quelle est la rationalisation du projet de délocalisation de l'exploitation agricole sur le couloir écologique VESANCY -VERSOIX ? (Dans les faits la délocalisation est à proximité immédiate de ce couloir)

- Est-ce que la création des réseaux eau et électricité pour alimenter ce projet ne risquent pas à échéance d'ouvrir d'autres parcelles à l'urbanisation ?

- Dans le cadre de la caractéristique patrimoniale du village quelles sont les assurances pour que les nouvelles constructions respectent le « cachet » architectural du village ?

- Plus généralement sur le Pays de Gex et en particulier pour Vesancy, y-a-t-il eu un travail effectuer sur les infrastructures et plus particulièrement sur la mobilité ?

- Est-il prévu un développement de commerces sur Vesancy ?

- Quelle est l'incidence des projets de la commune sur les finances de la commune ?

- Discussion sur le projet d'une route transversale au niveau du SDIS qui relierait les deux départementales RD15H et RD 984c.

Date de l'enquête publique

Réponse de M Dallery : En attente de la réponse du tribunal administratif qui doit désigner une commission d'enquête. Possible entre mi- septembre et mi- octobre .

TRAVAUX ET PROJETS

- Projet de réhabilitation du château- Rapporteur Pierre HOTELLIER et François BEAUDET

Le point sur l'avancement des travaux.

François Beudet présente la progression des travaux.

Modification au marché de travaux pour les lots 6 et 8

Monsieur le Maire précise :

Le lots 6 et 8 qui ont été confiés à l'entreprise NINET GAVIN nécessitent des modifications. En effet, après avoir constaté, l'état de dégradation des menuiseries existantes (au niveau du point rencontre et de la salle polyvalente) pour lesquelles une simple remise en état avait été

prévu sur le marché initial et après consultation de l'architecte et de l'entreprise concernée, il est décidé de remplacer les menuiseries extérieures de l'annexe (Lot 6).
Pour rester dans l'enveloppe globale budgétaire des travaux : dans ce lot 6, l'habillage bois de la paroi métallique de l'ancienne porte de la grange sera abandonnée et la porte fonds de couloir sera remplacée par un châssis fixe en vitrage dépoli
De même dans le lot 8, le projet d'une paroi amovible avec porte au niveau du point rencontre a été abandonné suite à la reprise de la cloison et la porte cintrée en bois massif situé entre le couloir et les futurs sanitaires sera remplacée par une porte volet bois ressemblant à l'existant.

Ces modifications entraînent une moins-value globale pour les deux lots de 14 358 € TCC (en attente des devis modifiés définitifs)

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, donne un avis favorables à ces modifications présentées et autorise le maire à signer tout document lié à ces modifications.

ECOLE

- **Compte rendu du conseil d'école du 20 juin Rapporteur Eliane JONKER**
Projets d'activités pour la rentrée prochaine :

Avec l'accord de la mairie :

- recherche d'une intervenante en musique pour les séances du 1^{er} trimestre de la rentrée
Voir point suivant
- réservation d'une aire en forêt pour le contact avec la nature une fois par semaine (plan).

L'implantation proposée aux élus ne rencontre pas d'objection.

Point sur les locaux et matériel

Extérieur

Cour : gonflement des sols par le gel et élargissement des fissures avec décrochement de l'asphalte.

Portails : décrochage et difficulté de fermeture.

Intérieur

Manque de locaux pour d'une part le rangement du matériel et d'autre part pour un espace de rencontre entre enseignants et parents d'élèves.

Le matériel informatique concernant la proposition de l'État pour 50% a été livré.

Effectifs pour la rentrée 2019-2020

Classe des petits : **19 élèves** (TPS = 1 ; PS = 2 ; MS = 3 ; GS = 7 ; CP = 6)

Classe des grands : **15 élèves** (CE1 = 4 ; CE2 = 6 ; CM1 = 4 ; CM2 = 1)

Total : **34 élèves**

- **Convention de partenariat musical avec le CMR**

Pour rappel, depuis plusieurs années dans l'objectif de favoriser l'accès à la musique pour tous, la commune a renouvelé régulièrement une convention de partenariat musical avec la Fédération nationale des CMR.

Les interventions musicales sont assurées par un musicien salarié de la Fédération nationale des CMR, sur la période du 02 septembre au 20 décembre 2019 pour un coût 1393.80 € pour 23 h00. (1 382.19 € en 2018).

Considérant l'intérêt de l'éveil musical auprès des jeunes enfants scolarisés sur la commune, il est proposé de renouveler ce partenariat.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité autorise le maire à signer la convention avec le CMR

RELATIONS AVEC LA CCPG

- **Le point sur le dernier conseil communautaire Rapporteur Pierre BATARD**

Ordre du jour du conseil communautaire du 20/06/ 2019

Quelques points traités :

- Convention 2019 à 2021 partenariat Département CAPG pour le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) du Pays de Gex .
- Conditions d'utilisation du service d'Installation de Recharges des Véhicules Electriques (IRVE)
- Contrat de gestion de la Tyrolienne et tarif
- Convention CERN-Etat-CAPG pour réseau anergie. Ce réseau consiste en un captage des énergies fatales des puits du CERN et à leur stockage sur plusieurs mois dans 160 sondes géothermiques à 250 m de profondeur.
- Schéma de planification et mise en œuvre des P+R du Pays de Gex
- Renouvellement de la convention ADS pour les communes

- **Le point sur les réunions avec la CCPG.**

Commission administration générale Monsieur Pierre BATARD :

Fonds de concours 2019 : Compte tenu du montant budgété pour 2019 (1,100M d'€) et du nombre de demandes de subvention la commission des finances propose de retenir une participation de la CAPG de 10% avec un plafond à 100 000 € pour l'ensemble des projets

Tour de table

DIVERS

-Un nouveau lycée à GEX

Prévu pour 2024. Budget prévisionnel 50 M€.

1400 à 1 800 élèves .

Localisation : à l'Ouest de l'Oudar, au nord de la RD15H à 2 km du village.

- Diverses informations

Fête des pompiers le samedi 6 juillet Paella à partir de 19h30 puis feu d'artifice 23h00.

Prochaines séances : 3 septembre- 1^{er} octobre- 5 novembre- 3 décembre.

Fin de la séance : 22h20

Le Maire et Président de l'assemblée


Pierre HOTELLIER 01170

